

## **PROMENEURS,**

### **BIENVENUE EN FORET DOMANIALE DE GRESIGNE**

**Pour vous permettre de profiter de vos promenades en toute quiétude et sécurité, l'Office National des Forêts vous informe que la chasse est pratiquée dans cette forêt selon les modalités suivantes :**

**1 - La chasse à tir à l'approche** au gros gibier se déroule tous les jours du 18 septembre 2016 au 08 octobre 2016.

**2 - La chasse à tir en battue** au gros gibier (cerfs, chevreuils et sangliers) se déroule les mercredis et dimanches durant la période du 12 octobre 2016 au 26 février 2017 et les 06, 13, 20 et 27/01/2017.

Toutefois elle est interdite le dimanche dans les parcelles n° 17, 18, 19, 22, 23, 24, 42, 43, 133, 136, 137, 138, 139, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 157, 158 et 159.

Les zones chassées (traques) sont signalées par des panneaux et changent plusieurs fois au cours d'une même journée de chasse.

**3 - La chasse à courre** se déroule tous les samedis durant la période du 10 octobre 2016 au 31 mars 2017 et les 10, 18 et 25/10/16, 01 et 15/11/16, 31/01/17, 07, 12, 14, 21, 26 et 28/02/17, 05, 12, 14, 26, 28 et 30/3/17.

**Il vous est vivement conseillé de porter un gilet fluorescent pour améliorer votre visibilité.**

## **MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'ONF aux n° suivants :

MF du Centre	05 63 33 24 85
MF du Sauze	05 63 33 10 55
MF du Pas de la Lignée	05 63 55 10 51
ONF Gaillac	05 63 57 62 97
ONF Castres	05 63 62 12 61